

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POR 002-277/08/CC

■ Créations et affectations d'Autorisations de Programmes relatives aux travaux d'aménagements portuaires et aux grosses réparations effectuées sur les ports communautaires

DIPOR 08/949/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est compétente depuis le 1^{er} janvier 2001 pour la gestion des ports de plaisance, au terme de l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2000 et en application de l'article L.5215.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

24 ports de plaisance relèvent de la compétence communautaire et sont regroupés autour de six capitaineries :

- Carry le Rouet
- Sausset les Pins
- Vieux Port
- Pointe Rouge
- Frioul
- La Ciotat.

Les travaux d'aménagement portuaires faisaient jusqu'à présent l'objet de diverses opérations, intitulées respectivement :

- Aménagement espace portuaire Morgiou,
- Petits Ports Marseille,
- Remplacement panne flottante Vieux-Port,
- Remplacement et harmonisation panne Frioul,
- Travaux et acquisition Pointe-Rouge - Programme 2004-2006,
- Travaux et acquisition Vieux-Port - Programme 2004-2006,
- Travaux et acquisition Frioul - Programme 2004-2006,
- Travaux et acquisition La Ciotat - Programme 2004-2006,
- Travaux et acquisition Carry-le-Rouet - Programme 2004-2006,
- Travaux et acquisition Sausset - Programme 2004-2006,
- Travaux et acquisition Ensues - Programme 2004-2006,
- Travaux et acquisition Le Rove - Programme 2004-2006.

Dans le cadre de la réorganisation des modes de gestion, il a été décidé de simplifier le mode de traitement de ces opérations en les clôturant, afin de re-ventiler géographiquement, par capitainerie, les crédits des travaux de « *grosses réparations* » du budget d'investissement, les dépenses non affectables restant globalisées au sein d'une opération « *travaux d'aménagements portuaires* ». Le traitement des opérations et la transparence des actions entreprises seront ainsi améliorés, ce qui permettra de mieux répondre aux demandes des conseillers portuaires qui souhaitent que MPM mette en place une véritable comptabilité analytique pour assurer un contrôle des dépenses plus efficace.

De nouvelles autorisations de programme d'une durée de 5 ans sont donc nécessaires, ainsi que la création des opérations correspondantes :

- Grosses réparations Carry-le-Rouet
- Grosses réparations Sausset-les-Pins
- Grosses réparations Vieux-Port
- Grosses réparations Pointe-Rouge
- Grosses réparations Frioul
- Grosses réparations La Ciotat
- Travaux d'aménagements portuaires

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'améliorer la lisibilité et l'affectation géographique des travaux de grosses réparations et d'aménagements portuaires réalisés sur les 24 ports communautaires ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les créations d'opérations de travaux de grosses réparations par capitainerie et d'aménagements portuaires d'une durée de 5 ans.

Article 2 :

Sont approuvées les créations et affectations d'Autorisations de Programmes d'un montant global de 5.991.960 € pour la réalisation des travaux de réparations et d'aménagements portuaires :

- | | |
|--|-----------|
| - Grosses réparations Carry le Rouet : | 777.400 € |
| o CP 2008 : | 93.288 € |
| o CP 2009 à 2012 : | 684.112 € |
|
- Grosses réparations Sausset les Pins : | 897.000 € |
| o CP 2008 : | 167.440 € |
| o CP 2009 à 2012 : | 729.560 € |
|
- Grosses réparations Vieux-Port : | 478.400 € |

- CP 2008 : 53.820 €
- CP 2009 à 2012 : 424.580 €

- Grosses réparations Pointe-Rouge : 717.600 €
 - CP 2008 : 122.680 €
 - CP 2009 à 2012 : 594.920 €

- Grosses réparations Frioul : 837.200 €
 - CP 2008 : 119.002 €
 - CP 2009 à 2012 : 718.198 €

- Grosses réparations La Ciotat : 1.196.000 €
 - CP 2008 : 173.420 €
 - CP 2009 à 2012 : 1.022.580 €

- Travaux d'aménagements portuaires : 1.088.360 €
 - CP 2008 : 216.476 €
 - CP 2009 à 2012 : 871.884 €

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des ports de plaisance – Sous-politique B220 – Fonction POR – Chapitres 20-21-23.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Ports de Plaisance - Ports de Commerce -
Aéroport

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Claude PICCIRILLO

Jean-Claude GAUDIN